



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SÉANCE DU : 29 décembre 2016**

• Délégués élus : 44 ..... • En exercice : 43.....

• Présents : 33

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,  
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,  
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHAFER, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, Aloyse LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,  
M. DERU, Mmes BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, MM. KOEHLER, THIEL, Mme DOME, M. TRINKWELL, Mme SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS, M. TLEMSANI, Mme PISTER,  
M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, MM. STEINER, SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERY, Mme TIRONI-JOUBERT, M. COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 6

Mme Joëlle CRUMBACH (Carling) à Mme Anita BOUR (Carling) ;  
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;  
Mme Giovanna BOYON (Folschviller) à Mme Joséphine LEROY (Folschviller) ;  
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;  
Mme Dolorès ROUFF (L'Hôpital) à M. Roland THIEL (L'Hôpital) ;  
Mme Marilyn SALAMONOWSKI (St Avold) à Mme Michèle JOHO (St Avold) ;

• Absents non excusés : 4

M. Claude STAUB (Folschviller)  
M. Jean-Claude DREISTADT (L'Hôpital)  
Mme Nathalie PIGEOT (St Avold)  
Mme Olga KLUCZYK (Valmont)

### Point n° 1

**OBJET** : VAC à Saint-Avold – Aménagement d'un carrefour d'entrée de zone – Attribution du marché.

**Rapporteur** : M. Gabriel MULLER, Vice-Président.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la zone de la Vente au Carreau (VAC) à Saint-Avold, un carrefour en T doit être réalisé afin de permettre l'accès aux différentes sociétés déjà implantées et à venir.

Aussi, la SEBL, maître d'ouvrage délégué, a lancé une consultation pour les travaux correspondants, qui, après l'analyse des offres menée avec le Bureau d'études BEREST, maître d'œuvre, conduit à proposer le résultat suivant pour les deux lots.

Lot n°1 VRD : Groupement SMTPF/COLAS Nord-Est/BATI TP pour un montant global de 682 175,60 € HT décomposé de la manière suivante :

- Tranche ferme (aménagement du carrefour) : 589 417,00 € HT
- Tranche optionnelle n°1 (mise en œuvre d'une glissière de sécurité) : 15 750,00 € HT

- Tranche optionnelle n°2 (Mise en œuvre d'un mur de soutènement pour gérer la différence de niveau avec l'ancienne Route du Puit abandonnée) : 48 000,00 € HT
- Tranche optionnelle n°3 (destruction de l'ancienne route du Puit et création d'espaces verts) : 42 840,00 € HT
- Tranche optionnelle n°4 (Création d'une noue végétalisée avec tranchée drainante en pieds de talus) : - 13 831,40 € HT

Les tranches optionnelles seront retenues au démarrage du chantier. Dans l'hypothèse où les tranches optionnelles n°1, 2 et 3 sont retenues le montant maximal du marché sera de 696 007,00 € HT.

Lot n°2 ASSAINISSEMENT : Groupement SMTPF/COLAS Nord-Est/BATI TP pour un montant global de 189 505,60 € HT décomposé de la manière suivante :

- Tranche ferme (création d'un réseau d'eaux pluviales) : 196 531,00 € HT
- Tranche optionnelle n°1 (curage et inspection des réseaux existants) : 2 160,00 € HT
- Tranche optionnelle n°2 (comblement des réseaux existants) : 4 250,00 € HT
- Tranche optionnelle n°3 (création d'une noue végétalisée avec tranchée drain en pied de talus) : - 13 435,40 € HT

Les tranches optionnelles seront retenues au démarrage du chantier. Dans l'hypothèse où les tranches optionnelles n°1 et 2 sont retenues le montant maximal du marché sera de 202 941,00 € HT.

Aussi, sur proposition de la Commission des marchés, le Conseil Communautaire :

1/ déclare attributaire des travaux de création d'un carrefour à la VAC à Saint-Avold Lot 1 et 2 le groupement SMTPF/COLAS/BATI-TP à Saint-Avold pour les montants susvisés,

2/ autorise la SEBL à procéder à la notification et exécuter ce marché à intervenir dans les meilleurs délais, étant précisé que les tranches conditionnelles seront à lever en fonction des besoins du chantier,

3/ habilite M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien ou son représentant à comparaître à la signature de tous documents utiles à cette mise en œuvre en lui donnant tous pouvoirs à cet effet étant précisé que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2016, chapitre 23 article 2312/90 et seront à reporter à l'exercice budgétaire 2017.

**Décision du Conseil Communautaire :**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 29 décembre 2016  
Le Président,

A.WOJCIECHOWSKI



*(Handwritten signature in blue ink)*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SÉANCE DU : 29 décembre 2016**

• **Délégués élus : 44** ..... • **En exercice : 43** .....

• **Présents : 33**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,  
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,  
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHAFER, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, Aloyse LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,  
M. DERU, Mmes BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, MM. KOEHLER, THIEL, Mme DOME, M. TRINKWELL, Mme SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS, M. TLEMSANI, Mme PISTER,  
M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, MM. STEINER, SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERCY, Mme TIRONI-JOUBERT, M. COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 6**

Mme Joëlle CRUMBACH (Carling) à Mme Anita BOUR (Carling) ;  
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;  
Mme Giovanna BOYON (Folschviller) à Mme Joséphine LEROY (Folschviller) ;  
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;  
Mme Dolorès ROUFF (L'Hôpital) à M. Roland THIEL (L'Hôpital) ;  
Mme Marilyn SALAMONOWSKI (St Avold) à Mme Michèle JOHO (St Avold) ;

• **Absents non excusés : 4**

M. Claude STAUB (Folschviller)  
M. Jean-Claude DREISTADT (L'Hôpital)  
Mme Nathalie PIGEOT (St Avold)  
Mme Olga KLUCZYK (Valmont)

---

### Point n° 2

**OBJET** : Transports Urbains de la Communauté de Communes du Pays Naborien – Remboursement de cotisation Versement Transport pour le Syndicat Intercommunal d'Assainissement des 3 Vallées (SIA3V).

**Rapporteur** : M. Claude SCHÄFER, Vice-Président.

Par courrier en date du 23 Novembre 2016, Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE, Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des 3 Vallées a sollicité M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien, pour le remboursement de la somme de 483,83 €, relative au montant de cotisations versées à tort pour la période de janvier à septembre 2016, durant laquelle, le Syndicat justifie avoir occupé moins de 9 salariés sur le périmètre des Transports Urbains de la Communauté de Communes du Pays Naborien.

Cette demande, justifiée par les services de l'URSAFF, est conforme à la loi n°71-559 du 12 Juillet 1971 instituant la Taxe de Transport sur les salaires pour les Entreprises de plus de neuf salariés et de la Jurisprudence constante en la matière.

Compte tenu de ce qui précède, le Bureau invite le Conseil Communautaire à :

Autoriser le remboursement de la somme de 483,83 € au Syndicat Intercommunal d'Assainissement des 3 Vallées, relative à la cotisation Versement Transport indûment versée au titre du nombre de salariés occupé sur le périmètre des transports Urbains de la Communauté de Communes du Pays Naborien sur la période de janvier à septembre 2016 étant précisé que l'enveloppe financière est à constituer au chapitre 014/815-73942 (reversement sur taxe de transport). Ces crédits seront couverts par les recettes liées au versement transport (chapitre 73/815-7342).

**Décision du Conseil Communautaire :**

M. Jean-Jacques BALLEVRE, Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des 3 Vallées, n'a pas pris part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 29 décembre 2016  
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SÉANCE DU : 29 décembre 2016**

- **Délégués élus : 44** ..... • **En exercice : 43** .....
- **Présents : 33**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,  
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,  
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHAFER, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, Aloyse LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,  
M. DERU, Mmes BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, MM. KOEHLER, THIEL, Mme DOME, M. TRINKWELL, Mme SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS, M. TLEMSANI, Mme PISTER,  
M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, MM. STEINER, SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERY, Mme TIRONI-JOUBERT, M. COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 6**

Mme Joëlle CRUMBACH (Carling) à Mme Anita BOUR (Carling) ;  
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;  
Mme Giovanna BOYON (Folschviller) à Mme Joséphine LEROY (Folschviller) ;  
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;  
Mme Dolorès ROUFF (L'Hôpital) à M. Roland THIEL (L'Hôpital) ;  
Mme Marilyn SALAMONOWSKI (St Avold) à Mme Michèle JOHO (St Avold) ;

- **Absents non excusés : 4**

M. Claude STAUB (Folschviller)  
M. Jean-Claude DREISTADT (L'Hôpital)  
Mme Nathalie FIGEOT (St Avold)  
Mme Olga KLUCZYK (Valmont)

---

### Point n° 3

**OBJET** : Acquisition éventuelle des locaux intercommunaux sis 10/12 rue du Général de Gaulle à St Avold.

**Rapporteur** : M. Gilbert WEBER, Vice-Président.

Par acte notarié n°1512 du 26 janvier 2013 intervenu pardevant la SCP KUHN-WACHTEL-WEIBEL, Notaires Associés à Saint-Avold, la SCI DU PARC représentée par son gérant M. Alain LANG a consenti la location de locaux d'une surface de 651,26 m<sup>2</sup> lui appartenant sis 10/12 rue du Général de Gaulle à 57500 SAINT-AVOLD, au profit de la Communauté de Communes du Pays Naborien, pour une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, moyennant un loyer trimestriel qui s'élève au montant HT de 24 813,00 € et avec l'obligation faite au Bailleur de s'engager à demander au propriétaire du parking, le maintien de 20 places de parking à la disposition de la CCPN et cela sans contrepartie.

Conformément à la délibération du 17 décembre 2012, le Conseil Communautaire a opté pour un droit de préférence dans l'hypothèse où le propriétaire des locaux consentirait à la vente de ceux-ci.

Les négociations entamées par le propriétaire des locaux pour la vente avec la CCPN en septembre 2016, ont amené M. le Président de la CCPN à solliciter le 7 octobre 2016, une évaluation de France Domaine pour connaître la valeur vénale des locaux sis 10/12 rue du Général de Gaulle.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2016, la SCP KUHN-WACHTEL-WEIBEL, Notaires Associés a notifié pour le compte de la SCI DU PARC, un courrier adressé à M. le Président de la CCPN, lui demandant de se prononcer dans le délai d'un mois sur une offre de prix d'acquisition des locaux occupés par les services administratifs de la CCPN et qui s'élève au prix HT de 1 285 000,00 €.

Conformément à la réglementation, M. le Président de la CCPN a sollicité par courrier du 7 octobre 2016, une évaluation de France Domaine pour connaître la valeur vénale des locaux sis 10/12 rue du Général de Gaulle.

La procédure d'évaluation étant en instance, le Conseil Communautaire réuni en séance du mardi 13 décembre 2016, point n°31, a homologué la prolongation du Droit de Préférence pour l'acquisition éventuelle des locaux susvisés.

Entretemps, France Domaine a communiqué par courrier en date du 19 décembre 2016 à M. le Président de la CCPN, l'évaluation du bien concerné en tenant compte des données immobilières du marché local, dont la valeur vénale s'établit à l'état libre au montant HT de 1 110 000,00 €.

Le Bureau réuni le 28 décembre 2016, après avoir analysé l'intérêt de procéder à l'acquisition des locaux occupés par les services administratifs de la CCPN, invite le Conseil Communautaire à délibérer comme suit :

Le Conseil Communautaire,

1/ autorise l'acquisition de l'immeuble soumis au régime de la copropriété sis à SAINT-AVOLD (57500), 10-12 rue du Général de Gaulle, cadastré :

Ban de Saint-Avold

Copropriété sur :

Section 6 n°126 '10 rue du Général de Gaulle' avec 11,28 ares de sol, le lot n° DEUX CENT UN (201) et déterminé dans le bail commercial du 26 janvier 2013, comme suit :

Au rez de chaussée : un local comprenant : un sas, un hall, un bureau, trois salles d'entretiens, un atelier, un autodoc, une salle de réunion, une salle d'archives, une salle de stockage, une cafétéria, une salle fumeurs, un WC femme, un WC homme, un local technique, une cage d'escalier et une terrasse.

Au premier étage : un bureau de directeur, quatre bureaux, deux WC, un escalier

Le tout d'une surface totale de 651,26 m<sup>2</sup>.

Ainsi que les :

- 2.514/10.000èmes des parties communes PC1
- 2.514/10.000èmes des parties communes PC2
- 1.038/10.000èmes des parties communes PC3
- 2.556/10.000èmes des parties communes PC4
- 2.523/10.000èmes des parties communes PC5
- 2.514/10.000èmes des parties communes PC7
- 2.514/10.000èmes des parties communes PC8

2/ décide de tenir compte de l'évaluation de France Domaine et d'y appliquer le seuil de tolérance autorisé de 10 % pour acquérir le bien concerné au prix HT de 1 221 000 € auquel s'ajoute le taux de TVA en vigueur (20 %) et de le motiver pour les raisons suivantes :

- Choix du futur siège de la Communauté de Communes du Pays Naborien fusionnée avec celle du Centre Mosellan, conformément à l'arrêté préfectoral n°2016-DCTAJ/1-099 en date du 22 décembre 2016, article 5 et retenu de concert avec les assemblées communautaires du Pays Naborien et du Centre Mosellan avec leurs communes membres ;

- Inscrire ce bien à l'actif de la CCPN, ce qui permettra de l'intégrer au patrimoine intercommunal et de pouvoir en disposer à d'autres fins ultérieurement ;

- Mettre un terme au versement des loyers trimestriels à fonds perdu ;

- Alléger les dépenses de fonctionnement de l'actuel et futur EPCI ;

- de prendre en compte les investissements réalisés par le propriétaire des locaux :

• assainissement (100 000 €) ;

• aménagement des locaux au profit des services de la CCPN lors de l'entrée en jouissance (115 000 €) ;

3/ habilite M. le Président de la CCPN ou son représentant à comparaître à la signature de l'acte notarié à intervenir aux frais de l'acquéreur ;

4/ demande à faire constituer les crédits nécessaires à cette opération au Budget Primitif 2017 et de souscrire le cas échéant un emprunt pour le financement de cette opération ;

*PJ1 : Evaluation de France Domaine.*

### **Décision du Conseil Communautaire :**

Après discussion, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Abstentions (2) : M. Claude DERU et Mme Fernande SANTIN

Contre (1) : Mme TIRONI-JOUBERT

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 29 décembre 2016  
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





METZ, le 19 décembre 2016

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DE MOSELLE  
DIVISION DOMAINE  
1, rue François de Curel  
B.P.41054  
57036 METZ CEDEX 1

Monsieur le Président de la CCPN

**Pour nous joindre :**

Affaire suivie par : Brigitte RAMEL  
Téléphone : 03 87 52 96 63  
Télécopie : 03 87 52 96 84  
Courriel : brigitte.ramel1@dgfip.finances.gouv.fr

BP 20046

57502 SAINT AVOLD cedex

VRéf. : Affaire suivie par M. BONNEFOIS

N/Réf. : Dossier 2016-606V1469

Monsieur le Président,

Vous avez demandé mon avis sur la valeur vénale du bien désigné ci-après :

**COMMUNE : SAINT AVOLD**

**Désignation cadastrale :**

Section 06 n° 126  
10-12, rue du Général de gaulle

**Propriétaire : SCI du Parc**

**Nature de l'Immeuble :**

Bureaux d'une surface utile de 651,26 m<sup>2</sup> actuellement occupés par la CCPN

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, compte tenu des données immobilières du marché local, la valeur vénale de ce bien s'établit, à l'état libre, à :  
**1 110 000 € HT.**

Cette évaluation est valable pour une durée d'un an.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

P/Le Directeur départemental des finances publiques  
et par délégation,  
L'adjointe au Responsable de la Division Domaine,

Christiane PAUCHET



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SÉANCE DU : 29 décembre 2016**

- **Délégués élus : 44** ..... • **En exercice : 43**.....
- **Présents : 33**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,  
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,  
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHAFER, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, Aloyse LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,  
M. DERU, Mmes BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, MM. KOEHLER, THIEL, Mme DOME, M. TRINKWELL, Mme SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS, M. TLEMSANI, Mme PISTER,  
M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, MM. STEINER, SJIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERY, Mme TIRONI-JOUBERT, M. COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 6**

Mme Joëlle CRUMBACH (Carling) à Mme Anita BOUR (Carling) ;  
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;  
Mme Giovanna BOYON (Folschviller) à Mme Joséphine LEROY (Folschviller) ;  
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;  
Mme Dolorès ROUFF (L'Hôpital) à M. Roland THIEL (L'Hôpital) ;  
Mme Marilyn SALAMONOWSKI (St Avold) à Mme Michèle JOHO (St Avold) ;

- **Absents non excusés : 4**

M. Claude STAUB (Folschviller)  
M. Jean-Claude DREISTADT (L'Hôpital)  
Mme Nathalie PIGEOT (St Avold)  
Mme Olga KLUCZYK (Valmont)

---

### Point n° 4

**OBJET : Programme Local de l'Habitat – Renouvellement du prestataire.**

**Rapporteur : M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président.**

Dans le cadre de l'adoption du Programme Local de l'Habitat sur le territoire du Pays Naborien qui devra être étendu et mis en place sur le territoire du Centre Mosellan, le Bureau réuni le 28 décembre 2016, invite le Conseil Communautaire à :

1/ renouveler le contrat de M. Jacques CLEMENT en charge du PLH pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au montant annuel de 14 500 € HT ;

2/ habilitier M. le Président de la CCPN ou son représentant, à comparaître à la signature de tous documents utiles et préciser que les crédits nécessaires sont à constituer au Budget Primitif 2017.

### **Décision du Conseil Communautaire :**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 29 décembre 2016  
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SÉANCE DU : 29 décembre 2016**

• **Délégués élus** : 44 ..... • **En exercice** : 43.....

• **Présents** : 33

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,  
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,  
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHAFER, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, Aloyse LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,  
M. DERU, Mmes BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, MM. KOEHLER, THIEL, Mme DOME, M. TRINKWELL, Mme SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS, M. TLEMSANI, Mme PISTER,  
M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, MM. STEINER, SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERCY, Mme TIRONI-JOUBERT, M. COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 6

Mme Joëlle CRUMBACH (Carling) à Mme Anita BOUR (Carling) ;  
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;  
Mme Giovanna BOYON (Folschviller) à Mme Joséphine LEROY (Folschviller) ;  
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;  
Mme Dolorès ROUFF (L'Hôpital) à M. Roland THIEL (L'Hôpital) ;  
Mme Marilyn SALAMONOWSKI (St Avold) à Mme Michèle JOHO (St Avold) ;

• **Absents non excusés** : 4

M. Claude STAUB (Folschviller)  
M. Jean-Claude DREIESTADT (L'Hôpital)  
Mme Nathalie PIGEOT (St Avold)  
Mme Olga KLUCZYK (Valmont)

---

### Point n° 5

**OBJET** : Décisions Modificatives – BP 2016 Budget Principal.

**Rapporteur** : M. Gaston ADIER, Vice-Président.

#### 1°) Budget Principal :

Dans le cadre du remboursement des annuités d'emprunts en cours sur le budget principal, il convient d'ajuster les crédits liés aux charges d'intérêts et de capital.

Pour ce faire, il convient de :

- diminuer les chapitres suivants :

- 67 (Article 6711) de 9.623,57 €,
- 20 (Article 2031) de 2.510,17 €.

- Augmenter les chapitres suivants :

- 66 (Article 66111) de 9.623,57 €,
- 16 (Article 1641) de 2.510,17 €.

En vertu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à autoriser les décisions modificatives du Budget Primitif Principal 2016.

**Décision du Conseil Communautaire :**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Contre (1) : Mme TIRONI-JOUBERT

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 29 décembre 2016  
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI

